

SOMMAIRE DU
PROGRAMME
TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS
2008-2010

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS EN BREF

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) regroupe un éventail de projets que l'Administration compte réaliser pour bâtir une ville à la mesure des attentes des citoyens.

Les investissements prévus au PTI 2008-2010 de la Ville de Montréal s'élèvent à 3 172,9 M\$, dont 1 859,6 M\$ sont financés par des emprunts à la charge des citoyens.

Pour 2008, les investissements se chiffrent à 985,5 M\$. Ils serviront principalement à la réhabilitation et à l'accroissement des éléments de l'actif dans les fonctions « Transport », « Hygiène du milieu » et « Loisirs et culture ». De ce montant, des emprunts de 631,1 M\$ seront à la charge des contribuables et répartis comme suit : 401,7 M\$ sont supportés par ceux de l'agglomération et 229,4 M\$ par ceux de la ville. Le partage de la charge découle de la nature des projets, lesquels sont imputés en regard des responsabilités respectives.

Le Programme triennal d'immobilisations 2008-2010 prévoit une augmentation des investissements de 45,5 % par rapport au PTI 2007-2009. La mise en place, au cours des dernières années, du Fonds d'investissement, du Fonds de l'eau et du Fonds de la voirie, permet maintenant d'accélérer le rythme de croissance des investissements destinés à la réhabilitation des infrastructures et aux projets de développement économique, générateurs de richesse.

Le budget est présenté en deux volets, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Le budget du conseil municipal contient les projets planifiés sur le territoire de la ville de Montréal, incluant les projets priorités par les arrondissements pour fournir des services de proximité.

Le budget de l'agglomération regroupe les projets qui sont programmés sur le territoire de l'agglomération – celui des 16 villes liées – et qui s'inscrivent dans les champs de compétence qui lui ont été dévolus par la loi.

Cette année, la Ville de Montréal consacre des sommes importantes à son programme de réfection routière, à la réhabilitation des infrastructures d'eau et aux projets du Fonds d'investissement. Ainsi, dans le PTI 2008-2010, l'Administration investit 282,3 M\$ dans la voirie artérielle et 132,9 M\$ dans la voirie locale, soit un investissement total de 415,2 M\$ pour la réfection routière.

De plus, la Ville poursuit les objectifs déjà annoncés dans le PTI 2005-2007, c'est-à-dire l'intensification des actions visant la réhabilitation des infrastructures d'eau. Elle y dédie 784,3 M\$ pour 2008-2010 : 485,2 M\$ sont affectés au PTI du conseil d'agglomération et 299,1 M\$ au PTI du conseil municipal.

Quant au développement économique, la Ville investit, de 2008 à 2010, plus de 445,9 M\$ aux projets d'envergure tels que le Quartier des spectacles, le réaménagement de la cour de triage d'Outremont et la mise en valeur du Havre de Montréal.

Globalement, 65,3 % des investissements seront affectés à la protection des éléments de l'actif de la Ville de Montréal afin de rendre le meilleur service possible aux citoyens.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses d'investissement pour la période 2008-2010 par fonctions municipales, c'est-à-dire par finalités.

La fonction « Transport » rassemble les dépenses relatives à la réhabilitation et au développement des réseaux routiers. La fonction « Hygiène du milieu » regroupe les dépenses relatives à l'eau, aux matières résiduelles et à la protection de l'environnement. Enfin, la fonction « Loisirs et culture » englobe les investissements relatifs aux équipements de loisirs et de culture et aux biens patrimoniaux.

Tableau 32
Dépenses d'investissement par fonctions municipales
(en milliers de dollars)

Total - Budget de la Ville de Montréal	Conseil municipal		Conseil d'agglomération		Ville de Montréal	
	2008	2008-2010	2008	2008-2010	2008	2008-2010
Fonctions municipales						
Administration générale	37 468,0	84 157,0	32 050,0	79 753,0	69 518,0	163 910,0
Aménagement, urbanisme et développement	67 074,0	214 542,0	24 606,0	126 528,0	91 680,0	341 070,0
Hygiène du milieu	104 588,0	336 391,0	147 197,0	509 697,0	251 785,0	846 088,0
Loisirs et culture	83 998,0	249 608,0	77 643,0	189 742,0	161 641,0	439 350,0
Sécurité publique	-	-	33 846,0	116 853,0	33 846,0	116 853,0
Transport	129 220,0	294 057,0	247 847,0	971 589,0	377 067,0	1 265 646,0
Total	422 348,0	1 178 755,0	563 189,0	1 994 162,0	985 537,0	3 172 917,0

L'ANALYSE DES MODES DE FINANCEMENT

Les dépenses du Programme triennal d'immobilisations sont financées en grande partie par des emprunts à long terme dont la charge financière est imputée au budget de fonctionnement.

Par ailleurs, les différents partenaires financiers de la Ville contribuent également au financement de ces dépenses, dont les gouvernements provincial et fédéral, qui participent par des paiements de transfert.

Le présent programme triennal tient compte de nouvelles sources de subventions provenant du *Plan d'infrastructures du gouvernement fédéral 2007-2014*. Ce plan prévoit des investissements de 33 milliards de dollars dans la réhabilitation des infrastructures canadiennes.

Tableau 33
Synthèse des modes de financement
(en milliers de dollars)

Modes de financement	2008	2009	2010	Total
Contributions des promoteurs	6 631,0	3 333,0	8 801,0	18 765,0
Transferts conditionnels	179 184,0	292 171,0	251 636,0	722 991,0
Surplus accumulés, taxes générales et autres	115 340,0	122 815,0	169 557,0	407 712,0
Emprunts remboursés par les activités commerciales	53 267,0	53 755,0	56 800,0	163 822,0
Emprunts à la charge du conseil d'agglomération	401 733,0	433 949,0	418 716,0	1 254 398,0
Emprunts à la charge du conseil municipal	229 382,0	186 843,0	189 004,0	605 229,0
Total	985 537,0	1 092 866,0	1 094 514,0	3 172 917,0

Les contributions des promoteurs

Les contributions des promoteurs, communément appelées dépôts, représentent la participation financière des promoteurs à des projets d'immobilisations.

Les transferts conditionnels

Les transferts conditionnels regroupent l'ensemble des subventions qui sont destinées à des fins précises.

Les surplus accumulés, les taxes générales et autres

Cette rubrique comprend les investissements financés par des affectations de surplus ou de réserves, ainsi que les affectations des dépenses d'investissement financées par les revenus de taxes.

Les emprunts remboursés par les activités commerciales

Ces emprunts, liés aux travaux de la Commission des services électriques, sont remboursés à même le produit des activités commerciales de cette dernière.

Les emprunts à la charge de l'agglomération

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est assumée en totalité par les contribuables de l'agglomération.

Les emprunts à la charge du conseil municipal

Ces emprunts sont ceux dont la charge financière est entièrement assumée par les contribuables du territoire de la ville de Montréal.